



Règlement du concours

Jeune Cinéaste



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ARTICLE 1

Le Rectorat organise un concours de réalisation vidéo et production audiovisuelle.

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert à tous les élèves des lycées et des collèges de l'Académie.

La participation d'adultes à la réalisation se limitera donc à l'encadrement des élèves durant ces activités :
toute intervention de professionnel est donc exclue.

ARTICLE 3

Un établissement peut présenter plusieurs **productions réalisées dans l'année en cours**, il convient alors de le mentionner sur la fiche d'inscription.

Les bulletins d'inscription devront parvenir à la DAAC pour le **mercredi 11 janvier 2017**

ARTICLE 4

Le concours consiste à réaliser un vidéogramme répondant aux normes établies pour l'une des catégories suivantes :

1) « Vue lumière »

2) « Fiction »

3) « Création artistique »

4) « Documentaire »

Voir sur la fiche jointe les critères de recevabilité.

ARTICLE 5

Les productions seront présentées sur CD ou DVD afin de permettre une projection sur grand écran dans de bonnes conditions et un archivage informatique. **Une inscription sur le support choisi précisera l'établissement d'origine, le titre de la production et la catégorie.** La fiche technique ci-jointe, dûment complétée, sera retournée avec les productions.

ARTICLE 6

La date limite pour la remise des productions est fixée au **vendredi 28 avril 2017.**

Chaque production aura obligatoirement sa fiche technique.

ARTICLE 7

Le jury, composé de personnels de la DAAC, CLEMI, DAC et Ciné Woulé, et de professionnels du cinéma, se réunira pour décerner un prix dans chaque catégorie pour les collèges et les lycées. Les résultats seront envoyés aux établissements inscrits. Une remise des prix sera organisée à cet effet au Cinéthéâtre du Lamentin le mardi 23 mai 2017 en présence de tous les participants.

ARTICLE 8

Le Rectorat se réserve tous droits de copie et de diffusion publique ou privée à des fins pédagogiques.